

Précisions et corrections

à apporter à l'édition de Jean-Claude Mühlethaler au programme des agrégations de lettres 2021
liste établie par Clotilde Dauphant avec l'aide de Sylvie Lefèvre (Sorbonne Université)

Abréviations utilisées

RH pour Jean Rychner et Albert Henry (édition 1974-1985), CT pour Claude Thiry (édition 1991), JCM pour Jean-Charles Mühlethaler (édition 2004), JCT pour Jacqueline Cerquiglini-Toulet (édition 2014-2020), seules éditions consultées. Les autres capitales en italiques renvoient aux manuscrits et premiers imprimés.

Remarques préliminaires

On trouvera dans le tome II de RH des remarques utiles sur la prononciation (p. 301-304). On peut retiendra que Villon se permet quelques écarts selon les besoins métriques. Or ces écarts ne sont pas toujours indiqués par JCM : des parenthèses indiquent des apocopes, mais il en manque. Dans le texte en ancien français a priori tous les *e* se prononcent. On lira ainsi, systématiquement, « vie » ou « soient » en deux syllabes. Le mot « eau », graphié *eaue* dans le manuscrit C, se lit en une syllabe, comme cela est indiqué aux vers 14 et 1494 du *Testament* (« Et de froide eau(e) tout ung esté ») et comme cela devrait être aussi indiqué aux vers 738 et 1597, ainsi qu'au vers 2 de la Ballade des proverbes. Le mot *demye* se lit en deux syllabes (vers 1913 du *Testament* et vers 5 de la pièce VIIb). Villon prononce « Jehan » en une syllabe, « Jehanne » en deux syllabes. On trouvera ci-dessous les autres cas où le *e* ne se prononce pas ainsi que la correction de quelques vers hypo- ou hyper-métriques. Par ailleurs, JCM utilise les trémas pour signaler les diérèses, mais il en manque beaucoup. Par exemple, il faut lire « conscience » (vers 111), « Diomedés » (vers 130 et 154), « vieille » (vers 717) dans le *Testament*.

Lai (base : C, lacunes des strophes 4-9 et 36-39 comblées par F alors que RH avaient choisi A, comme CT et JCT)

str. 8 vers 60 : « Ne qu'aulture d'a. » (variante de A, cf. RH et JCT).

str. 18 vers 142 : JCM garde « Moutonnier » et lit « l(e) » (cf. RH) ; sinon « Mouton, qui le tient en procès, » (variante de A, cf. JCT et CT).

str. 20 vers 154 : il faut lire « L'Abeuvroir » en quatre syllabes, soit « L'Abeuvröir » (cf. JCT), prononciation évidente dans la graphie « L'Abruvouer » (variante de AB).

str. 38 vers 300 : lire « Et tint la souv(e)raine partie » (cf. RH et CT qui, préférant cette variante de F, rappellent dans leur commentaire qu'on retrouve cette contraction ailleurs) ; sinon « Car la souveraine partie » (variante de A, cf. JCT).

Testament

str. 13 vers 102 : la leçon de C n'est pas hypermétrique si l'on considère comme une licence possible la non prononciation de *e* après voyelle tonique et avant un mot à initiale consonantique (RH commentaire p. 304, leçon conservée par JCT, CT et JCM) « Et pourveu(e) du don d'esperance ». L'autre leçon change le sens des vers : « Et pourveust du don d'esperance » (variante de F adoptée par RH, avec Dieu pour sujet).

str. 15 vers 120 : sans aide typographique ou note, le vers compte dix syllabes « En meureté ne me vouldroient voir » (JCM). Il faut le lire « En meur(e)té n(e) me vouldroient voir » (cf. note de JCT) ; pour RH (commentaire p. 304), c'est, plutôt que l'enclise de *ne*, la non prononciation de la finale du verbe *vouldroi(ent)* qui rétablit la mesure.

str. 29 vers 231 : « Respit aient en paradis » (cf. RH et JCT, qui corrigent C en s'appuyant sur la syntaxe de AF « Repos ayent en paradis »).

str. 53 vers 504 : pour que le vers soit juste sans le corriger, on doit supposer que le *e* final de *eslevees* ne compte pas (RH p. 75 et 304 du commentaire, suivis par CT), « Esleve(e)s, propres et faittisses », soit comme Lecoy lire « Eslevees, propr(es) et faittisses ». Dufournet corrige le vers en supprimant le *et* « Eslevees, propres, faittisses ».

str. 67 vers 696 : « Et rend vecyes pour lanternes – » (variante de AIF, car « vecyes » compte trois syllabes, cf. vers 1982). JCM comme JCT a conservé le texte de C sur les deux vers 695-696 : « Tousjours trompoit ou moy ou autre / Et rendoit vecyes pour lanternes », faisant passer la rédaction d'une formulation gnominique en incise (« Tousjours trompeur autrui engautre / Et rend vecyes pour lanternes ») à une nouvelle accusation contre la femme perfide. Mais en voulant mettre le verbe *rendre* au même temps que *tromper*, cette variante crée une hypermétrie (cf. note de JCT).

str. 73 vers 742 : lire « Je pri(e) pour lui *et reliqua* » (cf. note de RH, survivance de l'ancienne forme non analogique *pri*, et CT).

str. 82 vers 811 : la note de JCM, après celle de RH, rappelle que la graphie *theo-* de *theologie* peut être prononcé en une seule syllabe selon d'autres exemples du XVe siècle (et au vers 295, il faut certainement prononcer « th(e)ologiens »). Quant au *e* final, il appartient aux cas de non prononciation possible (RH p. 304) : « Qui n'estes en theologi(e) maistre ? ». Marot, lui, corrige le vers (il faut alors corriger aussi le 809) : « Qui me diroit : 'Qui te fait mectre / Si tresavant ceste parolle, / Qui n'es en theologie maistre ? ».

str. 91 vers 923 : « nommé » et non « nomme » (erreur d'impression).

str. 92 vers 932 : Lire « Mais, par sainte Mari(e) la belle » (RH p. 304) ; mais on lit bien « Marie, nom tres gracieulx » au vers 5 de *l'Épître à Marie d'Orléans*.

str. 101 vers 1043 : lire « Aller nu(e)s jambes en chappin ».

sr. 103 vers 1055 : lire « A moy ! Je lui pai(e)ray son vin ».

str. 121 vers 1198 : lire « seilleur » en deux syllabes (RH note p. 173). Cette graphie de C est à mettre face au *scelleur* de IF, *selleur* de A.

str. 135 vers 1344 : lire « Pourveu qu'ilz me salu(e)ront Jehanne ».

ballade 9 vers 1392 : « De vous servir, mais que m'y acoustume » (il faut supprimer le « je », inséré par erreur).

ballade 10 vers 1425 : lire « En suye et poix destrempe(e) de lessive ».

ballade 10 vers 1447 : la graphie *eaues* est inacceptable en fin de vers puisque la rime est masculine ; comme ailleurs, il faut lire « eaus » ; la leçon de C est à comprendre par antiphrase, d'ailleurs les autres témoins ont : « en ces ors cuveaulx ».

str. 144 vers 1512 : « Qui ont le bec si affilé » (il faut ajouter « le », présent dans C mais oublié).

str. 153 vers 1651 : lire « A menu(e)s gens, menu(e) monnoye. ».

str. 158 vers 1686 : lire « Que char(ec)terie se boit toute, » (cf. CT).

rondeau 2 vers 1790 et 1795 : « Au retour [de dure prison] » (« la » a été ajouté par erreur).

str. 170 vers 1823 : lire « Sera pour ferrer oy(e)s, canectes ».

str. 183 vers 1941 : lire « Ph(e)lippe Bruneau, noble escuier... » (cf. note de JCT, on peut ajouter à cette note l'existence à cette époque de graphies *Phlippe*) ; ou bien « Phelipp(e) Bruneau (RH, commentaire p. 304).

Poésies diverses

I. Épitaphe de Villon, vers 21 : lire « La pluy(e) nous a debuez et lavez » (cf. JCT).

II. Ballade de l'appel, vers 9 : lire « Se feusse des hoirs Hu(e) Cappel, » (RH, commentaire p. 152).

V. Plainte de Villon à son cœur, vers 5 : lire « Com(me) povre chien tapi en reculet. » (cf variante de J, suivi par RH, CT et JCT, alors que JCM suit F).

Vers 39 : lire « dea » en une syllabe.

IX. Épître à Marie d'Orléans, vers 15 : « Que dire **je** puis saintement » (cf. RH, CT et JCT).

Vers 35 : « Contre le vouloir Dieu attentent » (cf. RH, CT et JCT).

Vers 95 : « Dont **en** ce refrain me transporte » (cf. RH, CT et JCT).

X. Ballade du concours de Blois, vers 17 : lire « paeur » en une syllabe.

XII. Requête à monseigneur de Bourbon, vers 27 : « Car devant moy croix ne **se** comparest » (variante de *IPR*, cf. RH, CT et JCT). Si RH ne relevait aucun emploi pronominal connu de Godefroy ou Huguet, le DMF relève ce passage de Chartier, outre celui de Villon : « Ainsi commencerent sacrifices et oblations, immolations de bestes et aultres offertes et hosties, ainsi que en la loy ancienne est contenu, en laquelle il est contenu et commandé que **nul ne se doit comparestre** devant l'autel de Dieu vuit d'offrende, et que sacrifice fut fait a Dieu, et les dismez lui fussent renduez de toutes les meilleurs et premieres choses qui naissent sur terre. » (CHART., *L. Esp.*, c.1429-1430, 171).